

LA TESTE, le 23 JANVIER 2006

A.C.L.O.U. de l'Île aux Oiseaux
17, Avenue Charles de Gaulle
33260 LA TESTE DE BUCH
Tél : 05 56 54 61 33
Fax : 05 56 54 61 36

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 JANVIER 2006 A 18 H.

Le 20 Janvier 2006 à 18 H 00, les Membres de l'Association se sont réunis en Assemblée Générale au Centre d'Hébergement BONNEVAL salle de réception à LA TESTE DE BUCH sur convocation écrite faite par le Bureau le 02 Janvier 2006.

L'Assemblée est présidée par Mr Jean DUBROUS assisté de Mlle N. CAZIS en qualité de Secrétaire.

Il a été établi une feuille de présence au cours de l'Assemblée.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1°) - Rapport moral du Président. Quittus
- 2°) - Rapport financier du Trésorier. Quittus
- 3°) - Montant de la cotisation. Quittus
- 4°) - Présence des Services Municipaux Gestionnaires pour présentation des modalités de gestion.
- 5°) - Questions diverses.

Le Président Mr Jean DUBROUS, après avoir accueilli les Membres de l'association, profite de cette Assemblée pour souhaiter tous ses voeux de bonne et heureuse année 2006 aux amoureux de l'Île aux Oiseaux. Il procède ensuite à la lecture de la dernière Assemblée Générale Extraordinaire, et à la lecture des changements de statuts qui ont été faits.

Nous passons au vote de ce rapport. Adoption à l'unanimité.

Mr DUBROUS note la présente de Monsieur Damien FILLOUX nouveau garde de l'Île, auquel il donne la parole, afin qu'il puisse de présenter dans ces nouvelles fonctions.

La parole est donnée à Monsieur FILLOUX.

Gestionnaire animateur pendant plus de 5 ans en Charente Maritime d'un programme de réhabilitation du milieu littoral qui s'étalait sur une superficie de près de 9000 ha.

Expérience du travail en partenariat avec différents interlocuteurs : les ostréiculteurs, les pêcheurs, les institutions naturalistes, les agriculteurs et bien sûr les chasseurs.

Aboutissement des objectifs : d'aménagement et de préservation grâce à l'instauration d'un dialogue permanent aboutissant sur un consensus général.

Dialogue avec tous les acteurs de l'île : Membre de l'ACLOU, chasseurs...

Présentation des missions :

Réalisation d'un plan de gestion : Ce document est obligatoire sur les terrains étant sous la tutelle du conservatoire.

Il s'agit d'un document qui dresse un portrait exhaustif de l'île sur lequel tous les éléments la composant sont détaillés :

- La géologie
- La faune
- Les différents habitats
- Les activités
- Le Bâti etc...

Au-delà de cet aspect descriptif, toutes les interactions entre ces éléments seront étudiées et analysées et des objectifs de gestion seront proposés.

Il s'agira de définir précisément des protocoles d'entretien, de protection, de suivis environnementaux...

Chaque action sera définie d'une manière très précise et tous les acteurs y participant seront identifiés.

Tout ce travail sera bien sûr effectué en collaboration avec les acteurs locaux, donc vous ou vos représentants.

Au-delà de la mise en place de ce plan de gestion, il faudra bien entendu veiller à sa bonne marche et à son application de la part de tous les acteurs concernés.

Le statut du garde prévoit un commissionnement national qui lui attribue une assermentation avec différentes spécialités possibles. (Pêche, chasse, urbanisme...). Ces pouvoirs répressifs de police ne seront appliqués que dans les cas les plus extrêmes qui ne présentent pas d'autre issue possible.

Refus d'être associé avec les histoires du passé.

L'île aux oiseaux possède une identité, une histoire, et un fort caractère traditionnel qui sont à la fois ancré et fragile. Souhait de préserver ensemble ce milieu naturel exceptionnel.

Je souhaite de tout coeur préserver votre coin de paradis qui est aujourd'hui aussi le mien.

Pas de développement touristique.

Préservation des activités traditionnelles.

L'île est un territoire public (DPM), la fréquentation touristique reste donc inévitable.

Rapport moral du Président.

Mr DUBROUS donne la liste des personnes figurant en commission d'attribution. Il s'agit de Messieurs DUBROUS, RICAUD, BIEHLER, suppléants, Monsieur PEYS, Mesdames LACOIN, MORA.

1°) VOTE DU RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Monsieur DUBROUS met aux voix le rapport qu'il vient de présenter.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

2°) RAPPORT ET COMPTE RENDU FINANCIER

Monsieur Jean Louis BONNIN prend la parole et expose son rapport.

Vote et adoption à l'unanimité.

3°) DEFINITION DU MONTANT DES COTISATIONS.

Le montant des cotisations est maintenue à 10 Euros.

Monsieur DUBROUS met aux voix le montant des cotisations.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

4°) ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Renouvellement du Tiers sortant du Conseil d'Administration : 4 Personnes

Sont renouvelables : Messieurs BONNIN, DARRIET, GUERIN, RICAUD se représentent.

Nouveaux candidats : Mesdames MINOS Françoise et LACOIN Brigitte.

Monsieur Jean-Louis BONNIN appelle les adhérents à jour de la cotisation 2004 qu'ils viennent chercher un bulletin pré-imprimé.

Monsieur François FLEURY fait procéder au vote

ONT ÉTÉ ÉLUS

Monsieur BONNIN, Monsieur DARRIET, Monsieur RICAUD, Madame MINOS.

LISTE COMPLETE DES 12 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Jean DUBROUS, Monsieur Jean Louis BONNIN , Monsieur Philippe RICAUD,

Madame CAZIS Nelly, Monsieur CANLORBE Claude, Monsieur CANLORBE Jean-Louis, Monsieur Yvan DARRIET, Monsieur Jean Bernard BIELHER, Monsieur Michel CUSSAC, Monsieur Pierre BARDOU, Madame Françoise MINOS, Monsieur Pierre NATALIS.

5°) MODIFICATIONS DES STATUTS

- 3 Modifications sont apparues obligatoires :

Article 3 : Siège social.

rédaction actuelle : "Son siège social est à La Teste de Buch.

Proposition de nouvelle rédaction : "le siège social est établi 17, Avenue Charles de Gaulle - 33260 La Teste de Buch".

Monsieur DUBROUS fait procéder au vote ce changement d'adresse.

Vote et adoption à l'unanimité.

Article 11 : Administration

Rédaction actuelle : "l'Association est administrée par un conseil composé de 12 membres élus au scrutin secret pour 3 années..."

Mr DUBROUS propose : "l'association est administrée par un conseil composé de 12 membres élus au scrutin secret pour 6 années..."

Mr DUBROUS fait procéder au vote ce changement.

Vote et adoption à l'unanimité.

Article 11 : Administration

Rédaction actuelle : " le bureau est élu pour 4 ans."

Mr DUBROUS propose : "le bureau est élu pour 2 ans".

Mr DUBROUS fait procéder au vote ce changement.

Vote et adoption à l'unanimité.

6°) - Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole. Monsieur DUBROUS déclare la séance levée à 21 Heures.

De tous ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par le Président et la Secrétaire.

LA TESTE DE BUCH, le 23 Janvier 2006

Le Président La Secrétaire
Jean DUBROUS Nelly CAZIS